



**Schéma Départemental
de Lecture Publique
Département du Cher
(2025-2028)**

Edito

La politique de lecture publique est portée par le Conseil départemental au titre d'une compétence obligatoire, confortée par la loi Robert n° 2021-1717 du 21 décembre 2021. Cette politique publique vise à assurer, au profit des usagers des bibliothèques, la diffusion et la promotion de la lecture, l'accès aux savoirs auprès des usagers via des acquisitions et des mises à disposition de documents, d'outils d'animation et de ressources numériques. A cela s'ajoutent des missions d'ingénierie au service du réseau départemental qui compte actuellement 144 bibliothèques, médiathèques et points de lecture, mais aussi une offre de formations en direction des personnels, qu'ils soient salariés ou bénévoles, et enfin un programme d'actions culturelles.

L'esprit qui anime cette politique publique est celui de la proximité avec un service au plus proche des habitants, ouvert et accessible à tous. Ses valeurs sont celles du service public, et notamment le pluralisme, la neutralité et la mutabilité. Deux missions structurantes définies par le législateur - la lutte contre l'illettrisme et la lutte contre l'illectronisme - complètent cette politique publique. L'ensemble de toutes ces missions donne lieu à une feuille de route régie par un schéma directeur pluriannuel.

La lecture publique est également une politique publique d'aménagement culturel du territoire. A cet effet, la Médiathèque départementale du Cher entretient un lien privilégié avec les communes et les intercommunalités en termes de soutiens et d'accompagnement de projets, d'équipements ou d'actions.

Le présent schéma de lecture publique dresse les perspectives, les orientations et les axes déterminés suite à un diagnostic de territoire. Ce schéma introduit, et renforce le cas échéant, des synergies entre directions et une transversalité entre politiques publiques (jeunesse, insertion, protection de l'enfance, médico-social, et culture bien entendu).

En termes de méthodologie, le schéma a été construit selon une méthodologie séquentielle visant à associer les élus, les territoires, les acteurs, les équipes et l'encadrement. En termes de modalités, la démarche a également intégré des journées de séminaires des temps d'ateliers et de réflexions, une enquête à destination des bibliothèques et des communes.

Ce schéma est construit à partir de trois grands axes qui structureront les quatre années (2025 à 2028).

L'axe 1 privilégie le renforcement d'une coopération avec les territoires

L'axe 2 renforce le maillage des équipements au service des habitants

L'axe 3 met l'accent sur les publics dans toute leur diversité.

Les objectifs rattachés à ces axes sont déployés ci-après dans le corps de ce présent schéma. Le Conseil départemental du Cher est mobilisé pour promouvoir la lecture et l'accès aux savoirs. La co-construction de ce schéma par l'ensemble des parties prenantes est garante de la réussite de transformation des bibliothèques locales en lieux de vie culturelle et sociale. Renforcer la proximité d'un service aux usagers constitue une réponse essentielle aux profondes crises que traverse notre société.

Jacques Fleury

**Président du Conseil départemental
du Cher**

Sophie Chestier

**Vice-présidente du Conseil départemental
du Cher en charge de la culture, des
archives et du patrimoine**

SOMMAIRE

I - État des lieux	p.4
I.1 - La lecture publique dans le Cher : synthèse des éléments du diagnostic	p.6
I.2 - L'activité de la Médiathèque départementale : éléments de synthèse	p.13
II - Un Schéma 2025-2028 ambitieux et riche de nouveaux dispositifs	p. 18
II.1 - Une démarche de concertation et de recensement des besoins	p.18
II.2 - Les enjeux et orientations du schéma	p.19
II.3 - Les objectifs détaillés	p. 21
Annexes	p. 31

I - État des lieux

Depuis les lois de décentralisation de 1986, les Départements ont pour compétence obligatoire le soutien au développement de la lecture publique dans les territoires. Ils interviennent pour ce faire par le concours des Médiathèques départementales (MD).

La loi Sylvie Robert du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique rappelle l'importance des MD et leurs missions qui sont en constante évolution depuis de nombreuses années. En effet, à l'instar des bibliothèques publiques, les MD sont aussi soumises à l'évolution des services et des usages, et donc à un effort de veille constant sur l'actualité de la lecture publique.

L'action des MD ne se concentre plus aujourd'hui exclusivement sur la desserte en collections et la formation des salariés et des bénévoles, mais elles accompagnent également les équipements de lecture publique dans de multiples domaines en assurant notamment une aide technique et une **ingénierie auprès des bibliothécaires et des tutelles**. Les MD apportent leur soutien aux communes et EPCI en les aidant à créer, développer, gérer et animer leur bibliothèque. Avec les réformes territoriales de ces dernières années, **leurs missions comprennent également la promotion de la mise en réseau et de la coopération à l'échelle intercommunale, au côté des DRAC**.

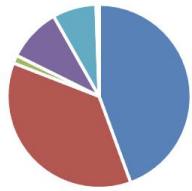
Si les MD ont des missions communes à toutes, leur intervention se module et s'adapte en fonction des territoires desservis, des publics visés et des priorités politiques établies par les départements. En d'autres termes, les MD adaptent au mieux leurs interventions pour répondre aux spécificités et aux besoins particuliers, tout en restant alignées sur les objectifs globaux déterminés par les départements.

Afin de réaliser des missions de plus en plus variées et "cousues main", au plus près des collectivités, la loi du 21 décembre 2021 rappelle l'obligation des départements de se doter d'un Schéma de développement de la lecture publique.

La Médiathèque Départementale du Cher (MDC) a appuyé son action sur un premier Schéma Départemental de la Lecture Publique, adopté en 2009.

Avec ce schéma, l'accompagnement de la MDC s'est diversifié et a permis une amélioration quantitative et qualitative des services pour les bibliothèques et médiathèques du réseau dans les domaines de la formation, des animations et de la diversification des supports.

Collections de la Médiathèque départementale du Cher



- imprimés adulte
- imprimés jeunesse
- livres audio
- musique
- films
- jeux de société
- expositions
- kamishibaï
- tapis à histoires
- tablettes liseuses
- jeux vidéo

Répartition des acquisitions de documents sur support papier



- albums
- romans jeunesse
- documentaires jeunesse
- BD jeunesse
- romans adultes
- documentaires adultes
- gros caractères

Près de 13 ans après l'écriture de ce premier Schéma, l'enjeu pour la MDC est de travailler à la redéfinition de son offre de services et de ses pratiques, pour mieux suivre et accompagner les évolutions de la lecture publique et les besoins des bibliothèques et usagers du département du Cher. En tenant compte de son **intégration au sein d'une direction de la culture**, le Conseil départemental témoigne ainsi de sa forte détermination à articuler la lecture publique comme levier fort pour le développement des territoires avec son aménagement culturel.

I.1 - La lecture publique dans le Cher : synthèse des éléments du diagnostic

Un déséquilibre territorial de l'offre qui subsiste

Le réseau des bibliothèques du Cher est composé de 143 équipements de lecture publique répartis sur un vaste territoire. Ce maillage se caractérise par la présence de nombreuses bibliothèques intermédiaires et points lecture en milieu rural.

L'Association des bibliothécaires départementaux (ABD) en collaboration avec l'Observatoire de la Lecture Publique (OLP) du ministère de la Culture a réalisé une typologie des bibliothèques afin d'avoir une vision plus représentative de l'activité et de la qualité de l'offre des bibliothèques à l'échelle de la France.

Selon cette typologie voici la répartition des équipements du département* :

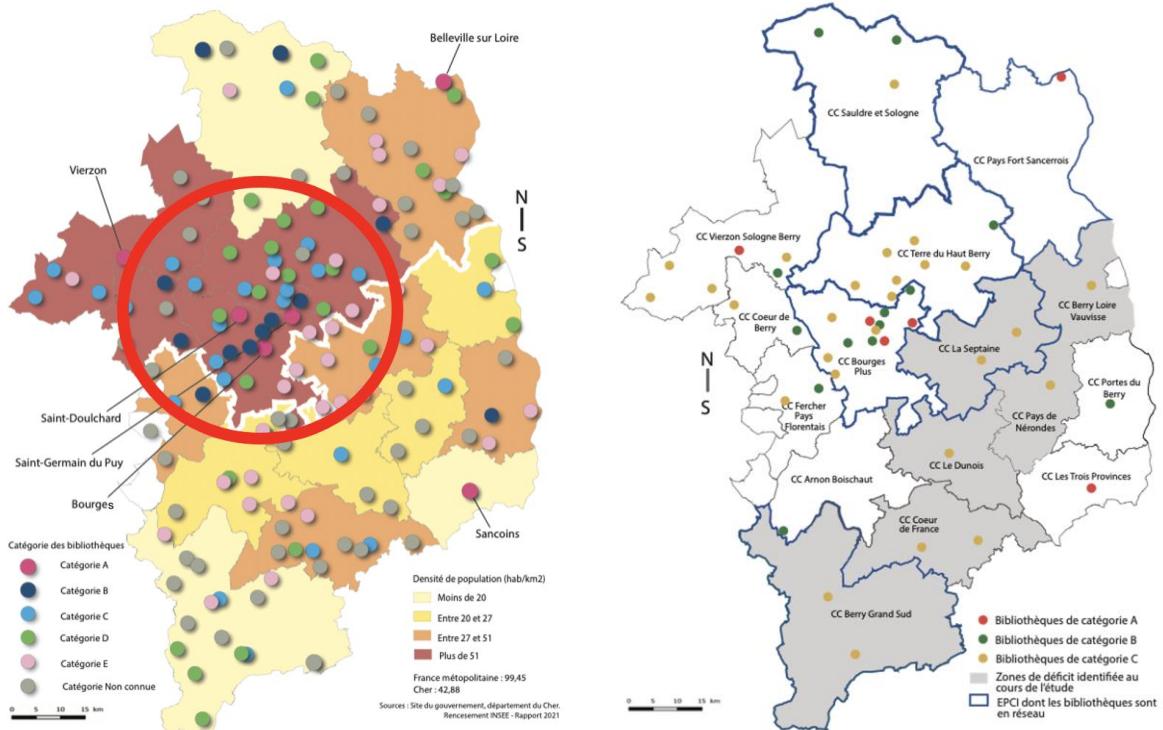
Les critères sélectionnés sont au nombre de 9 :

- Dépenses documentaires tous documents pour 1 000 habitants
- Nombre de types d'actions au sein de l'établissement
- Accès à Internet et aux services numériques
- Diversité de l'offre de collections
- Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
- Surface
- Nombre de personnel qualifié
- Emprunteurs actifs pour 1 000 habitants
- Nombre de prêts (tous types de documents) pour 1 000 habitants

	Département du Cher	Nord	Sud
Bibliothèque de type A	8	7	1
Bibliothèque de type B	6	4	2
Bibliothèque de type C	33	19	14
Bibliothèque de type D	23	14	9
Bibliothèque de type E	30	11	19

*Parmi les 143 bibliothèques du département 100 ont répondu au questionnaire statistique demandé par l'Etat, les 43 établissements qui n'ont pas répondu sont majoritairement classés D ou E

Certains territoires, localisés dans le sud du département, présentent une faible couverture en lecture publique avec peu d'équipements structurants et de mise en réseau. Le territoire Nord concentre à l'inverse la quasi intégralité des équipements structurants de type A et B au sens de la typologie du Ministère et de l'ABD.



Ces cartographies et les suivantes sont issues du diagnostic réalisé en 2022 par le troisième pôle

Le constat d'un déséquilibre territorial entre le Nord et le Sud du département avait déjà été soulevé dans le Schéma de lecture publique 2009. L'aménagement équitable du territoire en matière de lecture publique via l'avènement d'une nouvelle génération d'équipements et le rééquilibrage de l'offre reste donc un enjeu encore d'actualité pour le nouveau Schéma.

A ce sujet, on recense assez peu de projets d'équipements en cours dans le département :

- Quelques réhabilitations ont été réalisées ces dernières années : Saint-Martin d'Auxigny, Saint-Michel de Volangis, Sancoins, Rians
- Certains projets évoqués (sans études préalables réalisées) : Les Aix-d'Angillon, Lignières (projet en suspens depuis plusieurs années).

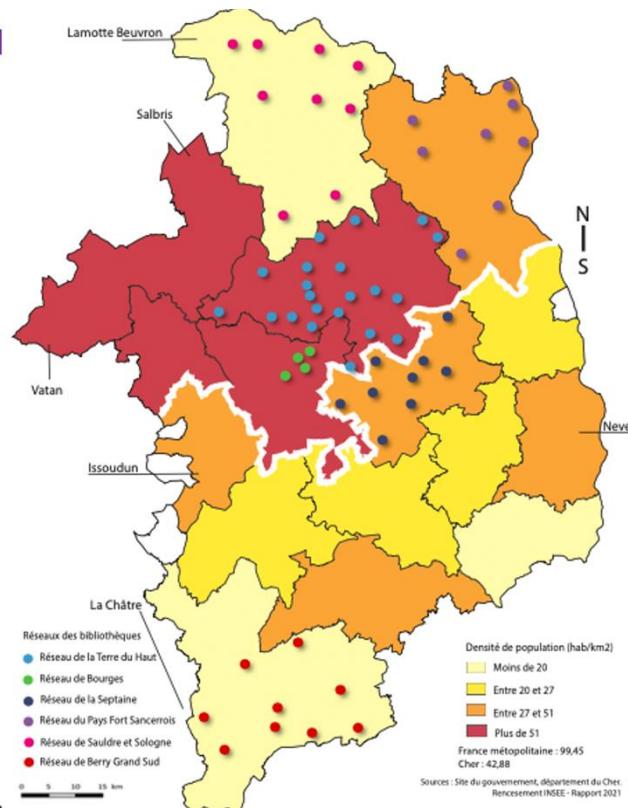
Une mise en réseau émergente : des projets récents mais une dynamique à soutenir

En observant le développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale, on constate généralement que la présence d'un réseau intercommunal de lecture publique ou à minima d'une coopération permet d'améliorer l'offre documentaire, la mutualisation de compétences et de moyens (garantissant ainsi des économies d'échelle pour les communes en réseau), et les services rendus à la population.

Depuis plusieurs années, au niveau national on observe ainsi un développement croissant de projets de lecture publique à l'échelle des EPCI :

- Le développement de l'intercommunalité et les dernières réformes territoriales ont renforcé les EPCI
- Ce degré d'intervention favorise la mise en réseau des bibliothèques, qui prend des formes très différentes, mais permet toujours d'améliorer l'offre de services aux habitants
- Le Schéma national pour les bibliothèques prévoyant des financements importants aux collectivités par le biais du concours particulier "Bibliothèques" de la DGD encourage des projets structurants, plus facilement portés par des EPCI, notamment en milieu rural,
- La Loi Sylvie Robert de 2021 encourage la mise en réseau des bibliothèques territoriales et incite les EPCI qui ont pris cette compétence à se doter d'un Schéma

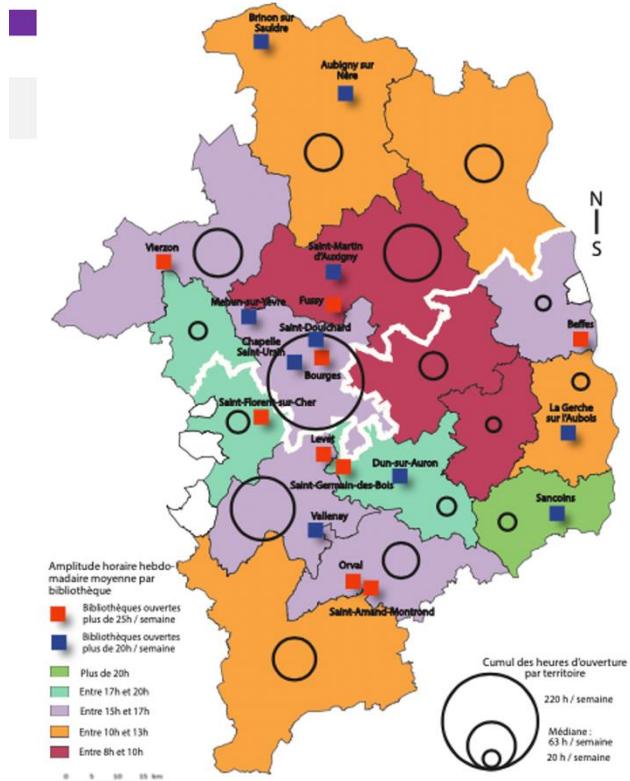
Dans ce contexte, le rôle des MD évolue également : le conventionnement avec les EPCI conduit à adapter le soutien apporté aux collectivités.



Malgré ce contexte propice, le département du Cher connaît un certain retard puisque seuls 6 EPCI sur 16 ont orchestré la mise en réseau de leurs bibliothèques avec des réalités contrastées en terme de coordination de réseaux, d'informatisation et de circulation des documents. La mise en place et l'évolution de ces réseaux dépend de chaque EPCI et est étroitement liée au contexte local, aux enjeux spécifiques et aux modes d'organisation choisis.

Des moyens de mise en œuvre insuffisants dans beaucoup de territoires

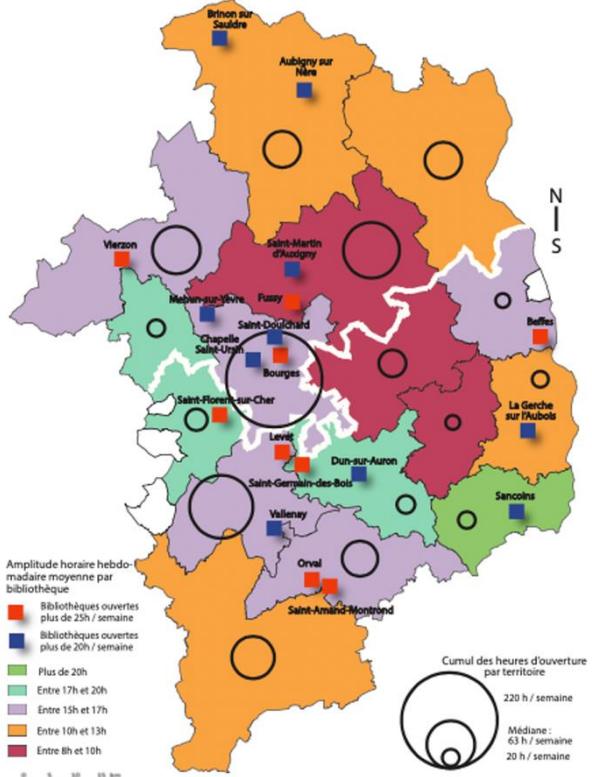
Les moyens mis en œuvre varient d'une bibliothèque à l'autre, et d'un territoire à l'autre, laissant apparaître de fortes disparités.



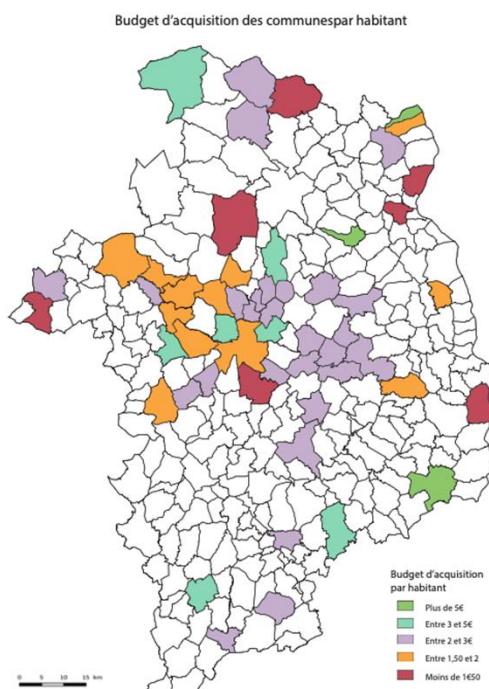
On observe dans le Cher une amplitude d'ouverture moyenne de 12h par semaine (contre une moyenne nationale de 15h toutes tailles de collectivités confondues, et une moyenne de 20h pour les communes de plus de 2000 habitants).

A noter que depuis trois ans, les horaires des bibliothèques ont fortement augmenté à la suite du rapport Corbin/Orsenna et des dispositifs importants de soutien de l'Etat aux extensions horaires dans le cadre du Schéma Bibliothèque. Les bibliothèques en milieu rural, notamment pour les projets de construction, sont de plus en plus nombreuses à en bénéficier à l'échelle nationale.

La surface cumulée totale de tous les équipements de lecture publique du département de Cher est de 22 168 m². Sur les 196 000 habitants desservis par une bibliothèque, cela représente 0,05 m² / habitant alors que la préconisation nationale est de 0.07m²/ habitant. Par territoire, certains EPCI sont très peu dotés (cf. cartographies en annexe) tant en termes de surface moyenne d'équipement que de cumul.



Une analyse des moyens mis en œuvre en termes de surfaces ne doit toutefois pas se couper de la réalité des équipements. Certains lieux ne disposent pas de locaux dédiés, et quand ils existent, certains équipements présentent en effet des surfaces supérieures aux moyennes nationales et aux recommandations de l'Etat mais peuvent être vieillissants, pas ou peu adaptés pour l'accueil des publics, manquer d'espaces pour l'accueil des groupes ou le travail sur place, ne pas être accessibles. En 2021, on recensait ainsi 12 points lecture publique qui ne disposaient pas de locaux dédiés pour leurs bibliothèques dans le Cher, ainsi que 18 équipements qui n'étaient pas accessibles PMR.



En 2021, le diagnostic territorial a relevé que 57 BM et points lecture du réseau ont indiqué un budget d'acquisitions documentaires dans leurs rapports. Sauf erreur lors de la saisie des rapports, cela laisse **plus de la moitié des équipements du département qui ne disposerait pas de budget d'acquisition, dépendant entièrement des collections de la MDC**. Consacrer un budget d'acquisitions, dans les possibilités des communes, permet pourtant aux BM de renouveler et enrichir régulièrement leurs collections, proposer une variété de supports aux usagers et les fidéliser.

Pour mémoire, la MDC comme l'Etat recommande que soit dédié un minimum de 2€ par habitant pour les acquisitions d'imprimés et 1€ pour l'image et le son.

Une professionnalisation des équipes à renforcer

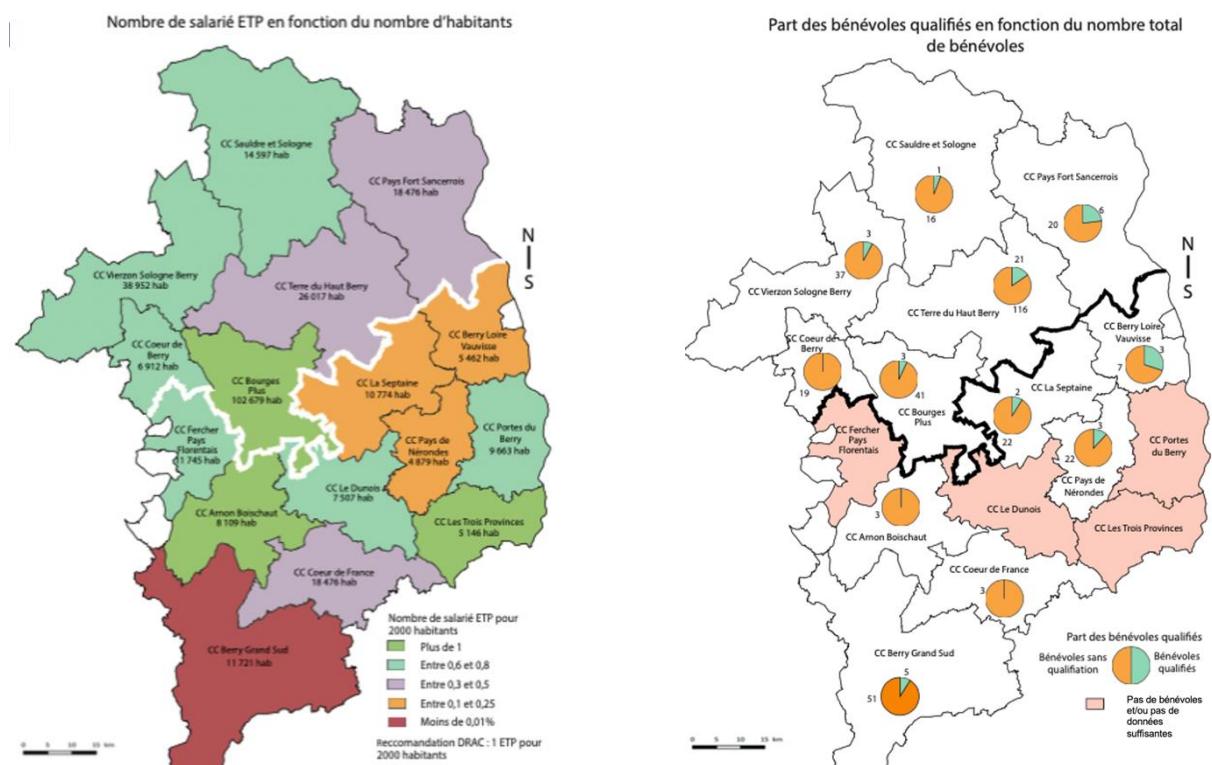
Plus de 500 personnes, salariées ou bénévoles, font vivre le réseau des bibliothèques et médiathèques du Cher. Les bénévoles représentent plus des ¾ des effectifs présents dans les bibliothèques du département (385 bénévoles déclarés dans les rapports 2021). Plus de la moitié des équipements ne fonctionnent qu'avec la présence de bénévoles.

Sur les 116 équipements étudiés, plus de la moitié (53%) n'emploie pas de salariés ou emploie seulement des salariés à temps partiel. Sur la répartition du personnel, on note :

- 385 bénévoles déclarés dans les rapports 2021.
- 149 salariés déclarés pour un total de 121,1 ETP, dont 11 à Vierzon et 56 à Bourges.
- Les BM partenaires de la MDC totalisent seulement 54 ETP.

16 bibliothèques	Un salarié à temps plein / 1 ETP
13 bibliothèques	Un salarié à temps partiel / 0.5 ETP
11 bibliothèques	Plusieurs salariés

Répartition des ETP par bibliothèques

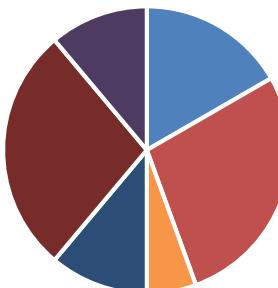
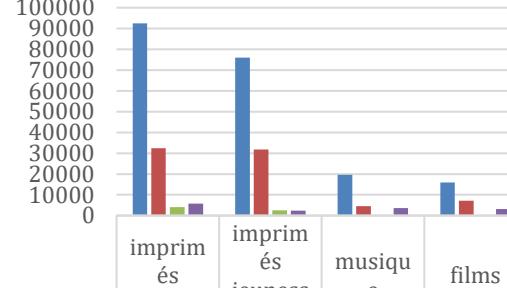


Par ailleurs, pour les bibliothécaires salariées comme bénévoles, on relève une qualification des équipes assez faible. On entend par qualifiés les salariés ou bénévoles qui, a minima, ont suivi la formation de base mise en place par la MCD.

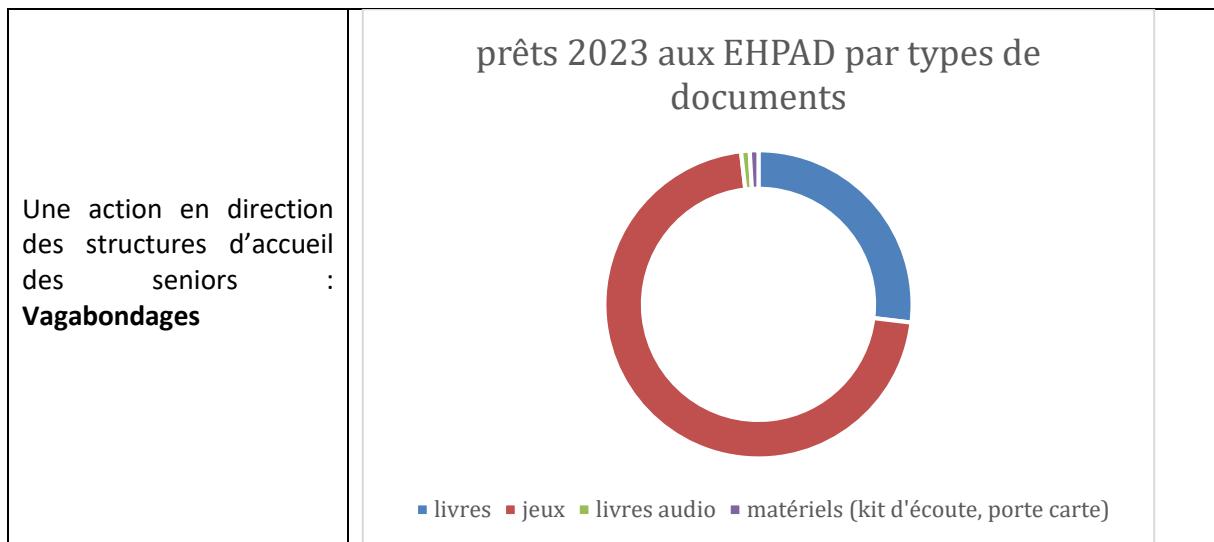
- Sur les 385 bénévoles, seulement 43 sont déclarés qualifiés soit 11% (taux national : 17%)
- Un déficit en cadres A et B notamment parmi les partenaires avec :
 - dans le réseau : 1 Bibliothécaire à Saint Doulchard, 3 B (assistants) à Saint Germain du Puy, 1 B également à Sancoins, Dun-sur-Auron, Saint Amand Montrond, Saint Florent, Foëcy ; et 3 coordinateurs cadres pour les réseaux (2 A, 1 B). Mais : 29 agents A ou B à Bourges ; seulement 1 cadre A à Vierzon
 - une majorité de Cat. C dont une partie importante ne sont pas issues de la filière culturelle : sur le département, 58 adjoint.es du patrimoine (48 ETP dont 20 hors Bourges et Vierzon) dont 19 qualifiés, et 51 agents de cat. C hors filière culturelle (36 ETP) dont 12 qualifiés seulement. Les cadres C représentent ainsi 73% des salariés.

I.2 - L'activité de la Médiathèque départementale : éléments de synthèse

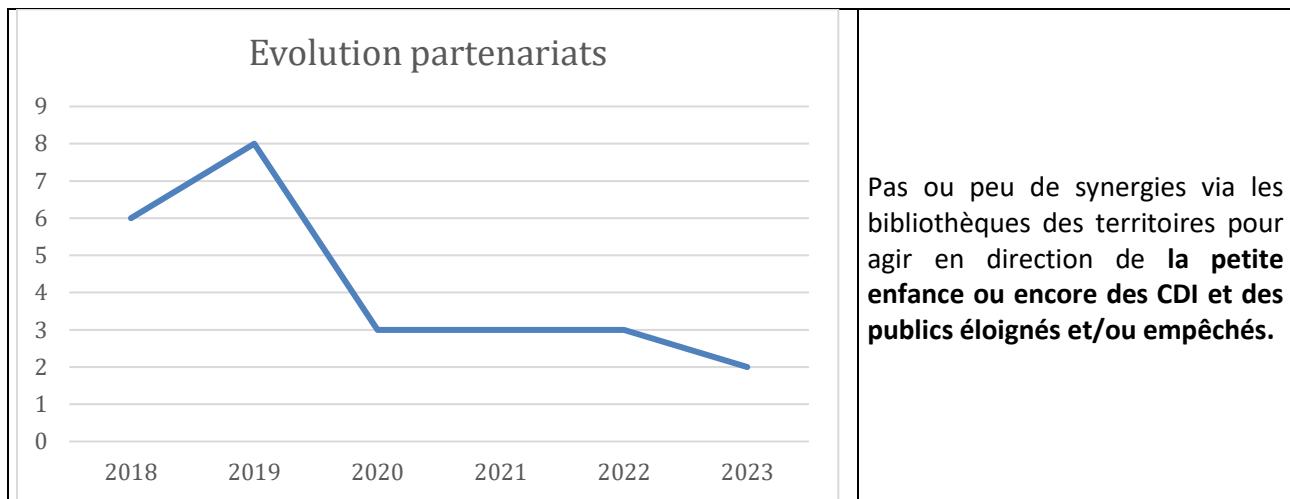
FORCES

<p>Une équipe plutôt formée, impliquée, avec des cadres majoritairement issus de la filière culturelle. Une organisation entièrement revue dans le cadre du projet de service en cours</p>	<h3>Répartition de l'équipe</h3>  <p>Legend:</p> <ul style="list-style-type: none"> fil. Cult A fil. cult B fil. Cult C autres fil. A autres fil. B autres fil C contractuel B 																														
<p>Un volume de collections important (imprimés et vidéos notamment)</p>	<p>2023 = collection - prêts- acquisitions- éliminations</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>collections matérielles</th> <th>prêts 2023</th> <th>entrées au catalogue 2023</th> <th>éliminations 2023 (Ammareal)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>imprimés adulte</td> <td>92417</td> <td>32412</td> <td>4074</td> <td>5794</td> </tr> <tr> <td>imprimés jeunesse</td> <td>75907</td> <td>31800</td> <td>2511</td> <td>2335</td> </tr> <tr> <td>musique</td> <td>19671</td> <td>4525</td> <td>209</td> <td>3546</td> </tr> <tr> <td>films</td> <td>15983</td> <td>7201</td> <td>291</td> <td>3129</td> </tr> <tr> <td>livres audio</td> <td>2980</td> <td>906</td> <td>372</td> <td>194</td> </tr> </tbody> </table> <p>Legend:</p> <ul style="list-style-type: none"> collections matérielles prêts 2023 entrées au catalogue 2023 éliminations 2023 (Ammareal) 	Catégorie	collections matérielles	prêts 2023	entrées au catalogue 2023	éliminations 2023 (Ammareal)	imprimés adulte	92417	32412	4074	5794	imprimés jeunesse	75907	31800	2511	2335	musique	19671	4525	209	3546	films	15983	7201	291	3129	livres audio	2980	906	372	194
Catégorie	collections matérielles	prêts 2023	entrées au catalogue 2023	éliminations 2023 (Ammareal)																											
imprimés adulte	92417	32412	4074	5794																											
imprimés jeunesse	75907	31800	2511	2335																											
musique	19671	4525	209	3546																											
films	15983	7201	291	3129																											
livres audio	2980	906	372	194																											

<p>Une desserte efficace (mais non efficiente), très appréciée des partenaires et du public</p>	<h3 style="text-align: center;">Evolution du mode de transport des documents prêtés</h3> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Prêts en Bibliobus (%)</th> <th>Prêts navette (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2010</td><td>100</td><td>0</td></tr> <tr><td>2015</td><td>~90</td><td>~10</td></tr> <tr><td>2018</td><td>~75</td><td>~25</td></tr> <tr><td>2019</td><td>~70</td><td>~30</td></tr> <tr><td>2020</td><td>~40</td><td>~60</td></tr> <tr><td>2021</td><td>~50</td><td>~50</td></tr> <tr><td>2022</td><td>~45</td><td>~55</td></tr> <tr><td>2023</td><td>~40</td><td>~60</td></tr> </tbody> </table>	Année	Prêts en Bibliobus (%)	Prêts navette (%)	2010	100	0	2015	~90	~10	2018	~75	~25	2019	~70	~30	2020	~40	~60	2021	~50	~50	2022	~45	~55	2023	~40	~60
Année	Prêts en Bibliobus (%)	Prêts navette (%)																										
2010	100	0																										
2015	~90	~10																										
2018	~75	~25																										
2019	~70	~30																										
2020	~40	~60																										
2021	~50	~50																										
2022	~45	~55																										
2023	~40	~60																										
<p>Une diversification des collections entamée il y a plusieurs années - vidéo, numérique, outils d'action culturelle, jeux...</p>	<p>MEDIATHEQUE NUMERIQUE www.mediatheque-numerique.com</p> <p>UN SERVICE PROPOSÉ PAR univers ciné ET arte vod</p>																											
<p>Une montée en puissance des acquisitions et prêts d'outils d'animations (expositions, malles d'animation, tapis de lecture...)</p>	<h3 style="text-align: center;">outils d'animation</h3> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>collections</th> <th>prêts 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>exposition s</td><td>84</td><td>160</td></tr> <tr><td>tapis à histoires</td><td>76</td><td>405</td></tr> <tr><td>kamishibai</td><td>109</td><td>561</td></tr> <tr><td>jeux</td><td>187</td><td>834</td></tr> <tr><td>themakits (nb de docs)</td><td>195</td><td>380</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie	collections	prêts 2023	exposition s	84	160	tapis à histoires	76	405	kamishibai	109	561	jeux	187	834	themakits (nb de docs)	195	380									
Catégorie	collections	prêts 2023																										
exposition s	84	160																										
tapis à histoires	76	405																										
kamishibai	109	561																										
jeux	187	834																										
themakits (nb de docs)	195	380																										



FAIBLESSES		
<p>15.6 ETP soit - de 8 ETP / 100 000 hab.</p> <p>+ de 10 ETP / 100 000 hab. dans plus de la moitié des BDP</p>	<p>Une équipe avec des effectifs restreints par rapport à la moyenne nationale</p>	
	<p>Une organisation qui doit évoluer pour être au plus près des territoires, et pour monter en compétence et en efficacité sur l'ingénierie</p>	
<p>situation juillet 2024</p> <p>■ documents en rayon ■ documents prêtés</p>	<p>Un risque de décrochage sur les collections, moins renouvelées ces dernières années, et sur le numérique</p>	
	<p>Une faible capacité à accompagner et susciter des projets de la part des partenaires, compte tenu d'une présence insuffisante sur le terrain et de subventions au réseau très faibles et peu nombreuses</p>	

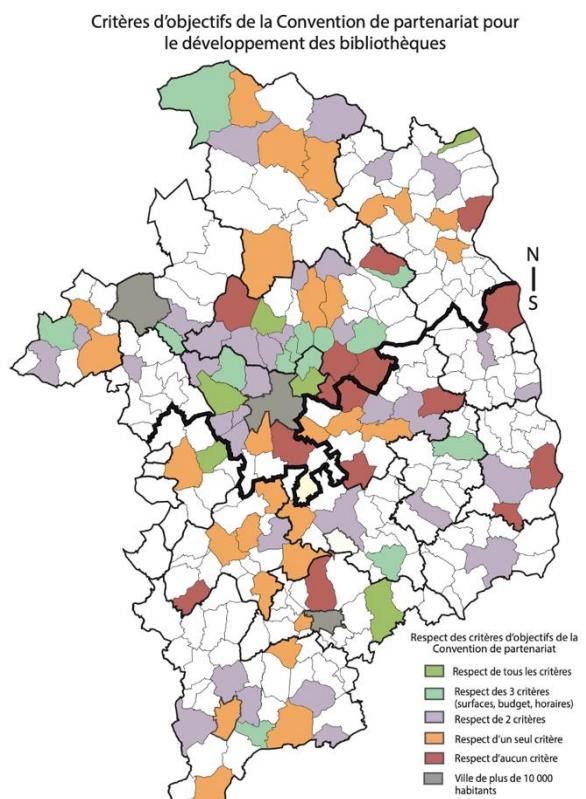


Notons également que pour conventionner avec la Médiathèque départementale du Cher, les BM s'engagent à respecter certains critères assez proches des recommandations de l'État et des moyennes nationales.

Critères	Commune de moins de 500 habitants	Commune de moins de 1000 habitants	Commune de 1000 à 3000 habitants	Commune de plus de 3000 habitants
1 - Surface du bâtiment	25 m ² minimum et 1 m ² / 10 habitants	1 m ² / 10 habitants	1 m ² / 10 habitants	1 m ² / 10 habitants
2 - Budget d'acquisition	2 euros / hab. / an	2 euros / hab. / an	2 euros / hab. / an	2 euros / hab. / an
3 - Budget d'équipement des documents	Nécessaire	Nécessaire	Nécessaire	Nécessaire
4 - Budget d'animation	Optionnel	Nécessaire	Nécessaire	Nécessaire
5 - Horaires d'ouverture	4 h / semaine	6h / semaine	8h / semaine	12h / semaine

Or, seules 19 BM respectent au minimum les 3 critères de surface, de budget d'acquisition et d'horaires d'ouverture. Si ce constat est d'abord un signe de la faiblesse du réseau, il est aussi un signe d'une faible capacité de la MDC à faire évoluer cette situation dans le sens d'un respect plus large des critères.

La cartographie ci-contre représente les BM des communes qui respectent 1 ou plusieurs critères de conventionnement (en vert, bleu, violet et orange), et celles qui n'en respectent aucun.



LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU CHER

En résumé



Un **volume de collections** important (imprimés et vidéos notamment) et une **desserte** efficace, très appréciée des partenaires et du public

Une **équipe** formée, impliquée, avec des cadres majoritairement issus de la filière culturelle ; une évolution de l'organisation qui peut se poursuivre

Une **diversification des collections** entamée il y a plusieurs années - vidéo, numérique, outils d'action culturelle, jeux...

Une action singulière et ambitieuse en direction des structures d'accueil des seniors : **Vagabondages**

Un large programme de **formations**, et un accueil de stagiaires soutenu

Un programme d'**action culturelle** qui contribue à animer un réseau des bibliothèques, encore peu autonome sur ce terrain



Une équipe trop peu nombreuse par rapport aux moyennes nationales

Une **organisation** qui doit sans doute évoluer pour être au plus près des territoires, et pour monter en compétence et en efficacité sur l'ingénierie

Un risque de **décrochage sur les collections**, moins renouvelées ces dernières années, et sur le **numérique**

Des réorganisations, des vacances de direction ou de postes qui entraînent aussi une moindre capacité à fédérer les partenaires et les grandes villes autour de démarches innovantes ou d'émulations interprofessionnelles

Une faible capacité à accompagner et susciter des projets de la part des partenaires, compte tenu d'une présence insuffisante sur le terrain et de **subventions au réseau très faibles et peu nombreuses**

Pas ou peu de partenariats directs ou de mécanismes d'encouragement pour les partenaires pour agir en direction de la **petite enfance**, de **l'enfance** ou encore des **collégiens**

II - Un Schéma 2025-2028 ambitieux et riche de nouveaux dispositifs

II. 1 - Une démarche de concertation et de recensement des besoins

L'élaboration du Schéma 2025-2028 s'est appuyée sur une approche participative, impliquant divers acteurs concernés par la lecture publique. Au cours de cette démarche, élus communautaires, maires, coordinatrices de réseaux de lecture publique, agents des bibliothèques et bénévoles ont été invités à participer à des ateliers de concertation internes et externes afin de contribuer à la réflexion sur l'état du réseau et ses besoins, avec l'équipe de la MDC. Cette approche inclusive et concertée visait à permettre à chaque acteur de contribuer à la politique de lecture publique départementale en partageant leurs expertises et en exprimant les besoins et priorités spécifiques de leur territoire.

Les habitants ont également été interrogés afin de recenser leurs pratiques actuelles des bibliothèques, et faire émerger les attentes, manques et besoins, qu'ils soient usagers ou non.

La démarche comprenait :

- L'organisation d'une journée de séminaire ayant rassemblé une trentaine de participants (élus, bibliothécaires et agents de la MDC), afin de partager le diagnostic de la lecture publique et réfléchir ensemble lors de 2 ateliers thématiques
- Des temps d'ateliers et de réflexion internes avec les équipes de la MDC
- La diffusion parallèle de 2 enquêtes en ligne fin 2022 :
 - Un questionnaire à destination des bibliothèques et communes : bibliothécaires (salaries, bénévoles, coordinateur de réseau...), agents de collectivités, élus. Le questionnaire était adressé à l'ensemble des communes du département, qu'elles soient partenaires actuelles de la MDC ou non, qu'elles disposent d'une bibliothèque ou non.
 - Un questionnaire à destination des usagers et non-usagers des bibliothèques. Cette enquête visait à la fois à saisir l'existant et les pratiques, mais également de nourrir une vision prospective sur les attentes des habitants du Département, les outils à développer dans les bibliothèques.



Les résultats de ces deux enquêtes ont permis de relever un certain nombre d'enjeux auxquels le présent Schéma a pour ambition de répondre :

- Le numérique, avec une volonté exprimée de développer des compétences et l'accès aux ressources numériques
- L'importance de l'action culturelle au sein des bibliothèques, attente faisant l'unanimité chez les partenaires de la lecture publique comme chez les habitants
- Les bibliothèques du territoire qui doivent être en phase avec les évolutions des usages, des pratiques et des services. En lien avec l'offre actuelle et la réalité de nombreux locaux, les usagers ayant répondu à l'enquête restent encore majoritairement emprunteurs ; les usages sur place sont assez peu développés. Une attente commune autour du renouvellement des services en bibliothèque a été exprimée dans les deux enquêtes.
- Une coopération territoriale en matière de lecture publique.

Enfin, pour les bibliothèques et les communes, il est apparu qu'il fallait donner davantage de lisibilité aux missions de la Médiathèque départementale et à l'étendue de son champ d'intervention : la MDC est encore très identifiée pour ses missions traditionnelles de prêts, de desserte et de formation. En revanche, **ses missions d'ingénierie sont moins connues et peu utilisées. Sa présence dans les territoires doit être renforcée.**

II.2 - Les enjeux et orientations du schéma

L'état des lieux établi de septembre 2022 à janvier 2023 sur le département du Cher fait apparaître un développement inégal des équipements de lecture publique entre le nord et le sud du territoire et d'un taux de professionnalisation encore peu élevé.

S'il convient de poursuivre les missions traditionnelles de prêt de documents et de formation dévolues aux bibliothèques départementales, il ressort de cet état des lieux la nécessité de répondre aux attentes et aux enjeux identifiés dans le diagnostic et lors de la concertation. Plusieurs orientations guident la rédaction de ce nouveau Schéma départemental de la lecture publique :

- Renforcer la territorialisation de l'action de la Médiathèque départementale et accompagner les équipes au changement
- Mieux accompagner les territoires dans leurs politiques culturelles et de lecture publique
- Encourager la modernisation et la professionnalisation des bibliothèques
- Améliorer la couverture territoriale et favoriser la mise en réseau
- Aller vers des publics plus éloignés des médiathèques, avec une offre de services et d'actions repensées
- Asseoir ses moyens pour poursuite son action et accélérer le développement de la lecture publique dans le Département

Trois valeurs et trois axes simples, clairs et transversaux structurent ainsi la nouvelle feuille de route de la MDC pour les 5 années à venir :

Axe 1 : Transversalité : Une coopération renforcée avec les territoires

La mise en place du schéma de lecture publique et la réorganisation de la Direction de la culture seront l'occasion de rencontres avec les élu(e)s et services des communes et EPCI afin d'expliquer les orientations nouvelles, les nouvelles conventions et modalités d'accompagnement proposés. Ce besoin en ingénierie – par ailleurs clairement identifié dans le cadre de l'enquête Culture et ruralité portée par le Ministère de la Culture – pointe la nécessité de formations et de montée en compétence en interne. Il se traduira notamment par la mise en place de missions de référents de territoire et par le développement d'une culture de l'évaluation permettant de mieux connaître les territoires et d'ajuster au mieux notre action.

A une plus grande proximité et à une connaissance des territoires accrue, il convient d'ajouter la nécessité de les valoriser davantage, de donner de la visibilité à leur action et de promouvoir les expérimentations : le portail de la MDC doit devenir cette vitrine et cet espace de capitalisation et de partage. La création d'un Prix départemental de l'innovation en bibliothèques pourrait servir de levier au lancement de démarches innovantes.

Axe 2 : Cohésion : Un maillage d'équipements au service des habitants

L'organisation des moyens de la MDC (construction d'outils partagés et optimisation de l'existant, élaboration de fiches procédures, amélioration de la desserte par navette...), l'accompagnement (ingénierie et subvention) à la modernisation des équipements, à la mise en réseau et aux projets, le démarrage d'un projet labellisé BNR participent pleinement de cette ambition d'une montée en puissance d'un réseau structuré, innovant, professionnalisé et d'une relation nouvelle, « repositionnée » aux côtés des territoires.

Axe 3 : Proximité : La lecture publique pour tous !

Si les médiathèques du département constituent le premier niveau d'usagers des médiathèques départementales, il faut penser « usager final ». Le risque de décrochage des collections relevé dans l'état des lieux devrait trouver une partie de sa réponse dans l'élaboration de la politique documentaire avec les territoires, nourrie par une pratique évaluative et la proximité avec les territoires.

L'autre niveau consiste essentiellement à construire la médiation visant à fidéliser les publics mais surtout d'ancrer la lutte contre les discriminations et la réduction des inégalités et de proposer des médiations adaptées à des publics cibles : inclusion numérique, constitution de fonds spécifiques, formation des bibliothécaires du territoire, soutien aux actions culturelles ou construction de projets en partenariats. Sont ainsi identifiés les collégiens (en lien avec la Direction Education jeunesse et Sports sur le développement de l'EAC), la petite enfance (en partenariat avec la DGA Prévention Autonomie et Vie sociale, avec le pôle culture/santé du Centre Val de Loire), sur le dispositif Premières pages.

Chacun de ces axes se décline en objectifs puis en actions que la MDC mettra en œuvre sur la durée du schéma.

Celui-ci a pour objectif de renforcer et développer le maillage territorial, de consolider l'offre de services à destination de tous les publics, et enfin de favoriser la coopération entre les bibliothèques et le sentiment d'appartenance à un réseau départemental de la lecture publique. Les missions tendent ainsi à évoluer vers davantage d'ingénierie pour soutenir le développement des territoires. Dans un contexte tendu budgétairement pour les départements, la marge de manœuvre se situe principalement par une montée en compétence, l'optimisation des moyens, un redéploiement de l'activité. La nouvelle organisation de la Direction de la culture et la mise en œuvre des trois axes du schéma de la lecture publique dont certains éléments s'inscriront dans les dispositifs d'Etat, répondront à ces enjeux et aux besoins du territoire.

Par ce document, le Département réaffirme donc sa mission mais surtout son engagement au côté des collectivités en renforçant l'accompagnement des bibliothèques par la création de plusieurs unités :

- une ingénierie développée depuis le désherbage des collections jusqu'à l'accompagnement à l'écriture d'un PCSES
- une unité d'assistant bibliothécaires, logisticiens
- la création d'un laboratoire dédié à l'évaluation des politiques culturelles et de lecture publique
- la mise en place de référents inter-directions
- la mise en place de référents de territoires
- la mise en place d'une politique documentaire structurée
- la refonte de l'action culturelle et la reconfiguration de la desserte

II.3 - Les objectifs détaillés :

Axe 1. Une coopération renforcée avec les territoires

L'objectif de cet axe est de renforcer durablement le partenariat entre la MDC, les bibliothèques et les collectivités sur la durée du Schéma. Plusieurs conditions sont indispensables à cet effet : la connaissance fine du territoire et de ses réalités, la sensibilisation auprès des élu(e)s, et la nécessité d'un accompagnement "cousu-main", fait pour et avec les collectivités.

La MDC en partenariat avec la DRAC continuera à accompagner les bibliothèques municipales et intercommunales dans la réalisation de projets innovants, tout en leur assurant une visibilité accrue.

En donnant un cadre à une collaboration dynamique, le Schéma départemental 2025-2028 prévoit la consolidation du réseau départemental où chaque territoire pourra pleinement bénéficier des ressources et de l'expertise offerte par la MDC.

Objectif 1 : Renforcer le lien avec les BM, mieux connaître les territoires

Le diagnostic a pointé les limites de l'organisation interne de la MDC pour accompagner au plus près les territoires et effectuer un suivi régulier et ciblé à l'échelle des collectivités.

La création de référents de territoire, interlocuteurs privilégiés des territoires en charge du suivi de collectivités, permettra notamment de :

- mieux connaître pour mieux conseiller, en passant notamment par la réalisation en interne des “**pré-diagnostic**s” ou **portraits de territoire**, à partir de l’analyse statistique et d’entretiens, faisant ressortir les points saillants de l’offre et des moyens par territoire.
- réaliser un suivi régulier et territorialisé pour susciter et accompagner les projets des communes et EPCI ; le référent de territoire sera l’interlocuteur privilégié et la première porte d’entrée des équipements de lecture publique.
- **L’ingénierie sera conçue en deux volets :**
 - **Un volet stratégique** visant à accompagner les collectivités dans le cadre de réflexions de mise en commun de moyens, de conception de réseaux, de projets structurants comme une construction, une réhabilitation, une extension, de création de tiers lieux. L’équipe dirigeante de la MDC sera l’interlocutrice privilégié des exécutifs locaux pour les accompagner dans la rédaction de leur projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES), dans leur demandes de subventions auprès de la DRAC.
 - **Un volet technique** porté par les référents de territoires qui seront les interlocuteurs privilégiés des équipes des bibliothèques pour l’accompagnement lors des désherbages, des réaménagements, l’actualisation de la signalétique, la conception de la politique documentaire...
- Dans le cadre du projet d’administration du Département du Cher qui met l’accent sur l’évaluation des politiques publiques, la direction de la culture se dote d’une **unité consacrée à l’évaluation de ses politiques culturelles**. L’offre culturelle est particulièrement difficile à évaluer car elle ne peut se réduire à une approche qualitative. Il conviendra donc de conduire un travail d’identification des critères qualitatifs et quali-quantitatifs nécessaires à une connaissance plus précise de l’impact des actions de la direction et de leurs éventuels réajustements. Dans cette optique les bibliothèques pourront être sollicitées notamment concernant la conception du rapport du Ministère de la culture. Dans le cadre de la création de la Direction de la Culture du Département du Cher, des synergies et des complémentarités seront recherchées sur la connaissance des territoires, l’articulation des dispositifs, la cohérence des projets et l’action culturelle.

La rédaction d’un nouveau projet de service pour la MDC permettra de faire évoluer l’organisation en ce sens et questionner l’organisation par territoires.

Objectif 2 : Sensibiliser les élu(e)s et mettre en place une coopération renforcée avec les territoires

L'objectif est de permettre aux élu(e)s de mieux appréhender les nouveaux enjeux de la lecture publique ainsi que l'éventail des dispositifs de la MDC et plus globalement, de la politique culturelle du département ainsi que les dispositifs de l'Etat.

La MDC est amenée à renforcer son rôle de pédagogie et met en place différentes actions de sensibilisation à l'adresse des élu(e)s :

- Créer une campagne de communication et de promotion pour présenter le Schéma et les outils du Département notamment le soutien en ingénierie.
- Entamer des rencontres régulières avec les élus et services des communes et des EPCI pour présenter la politique culturelle du département et l'action de la MDC, et faire le point sur les projets culturels et de lecture publique dans le territoire.
- Animation de formations spécifiques ou de journées d'étude destinées aux élu(e)s.
- Rendez-vous avec les Maires des communes et Présidents de communautés de communes.
- Réécriture des conventions et proposition d'une charte des bénévoles
La Médiathèque départementale s'engage à revoir et renforcer les conventions avec les EPCI en s'appuyant davantage sur les réseaux comme relais de son action. L'objectif de ces conventions spécifiques est de créer une véritable synergie entre la MDC et les réseaux en mettant en œuvre des actions ciblées et adaptées aux réalités du territoire. Les critères de conventionnement des bibliothèques municipales avec la MDC seront revus pour s'approcher des critères de l'Etat et des moyennes nationales.

Objectif 3 : Accompagner les bibliothèques dans leurs projets innovants et leur donner de la visibilité

Les résultats de l'enquête partenaires tendent à montrer une forte attente des bibliothécaires autour de la communication et de la mise en avant de leurs initiatives et projets.

Premier volet, La MDC contribue à la valorisation de l'image des médiathèques du territoire et au partage des bonnes pratiques depuis plusieurs années ; le schéma fait de l'amélioration de la communication externe de la Médiathèque départementale et de la direction de la culture un de ses enjeux.

- Pour mieux communiquer et promouvoir l'actualité des bibliothèques du réseau, la MDC prévoit de diversifier et faire évoluer ses outils notamment son portail (outils, ergonomie, accessibilité universelle...)

Un deuxième volet d'accompagnement aux bibliothèques consiste à la mise en place d'un accompagnement de type design thinking et à la carte de projets innovants. Cette démarche s'inscrit dans une approche personnalisée, où la MDC offre un accompagnement sur mesure en fonction des besoins et des spécificités de chaque projet. A l'issue de l'accompagnement, la MDC pourra continuer de suivre l'avancement du projet et apporter un soutien et une expertise technique ponctuelle.

Enfin, afin de rendre visible et d'encourager la créativité dans les bibliothèques du réseau, la MDC concevra un **Prix de l'innovation** qui récompensera les bibliothèques du réseau pour leurs projets les plus créatifs et les plus réussis. Toutes les bibliothèques du réseau pourront candidater, y compris celles n'ayant pas bénéficié de l'accompagnement à la carte de la MDC. Ce prix servira d'incitation supplémentaire à l'innovation, au partage d'expériences au sein du réseau et à la mise en visibilité de leurs actions.

L'axe 1, en synthèse :

	OBJECTIF	ACTION	CALENDRIER	MODALITÉS	INDICATEURS
AXE 1 UNE COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LE TERRITOIRE	Renforcer le lien avec les BM, mieux connaître les territoires	Faire évoluer l'organisation de la MDC, avec la mise en place de référents de territoires	2025-2028	Formations	nb de jours de formation suivis par les référents / nb de rendez-vous avec les territoires / constitution d'un guide des pratiques
		Produire en interne des "pré diagnostics de territoire" sur la lecture publique	2025-2028	En interne	nombre de pré diagnostics élaborés
		S'engager dans une évaluation des politiques publiques avec la mise en place d'une unité d'évaluation des politiques publiques culture et lecture	2025-2028	En interne	process en 4 phases : études - benchmark - définition des indicateurs - suivi annuel
	Sensibiliser les élus.e.s et mettre en place une coopération renforcée avec les territoires	Présenter le schéma, la réorganisation et les nouveaux outils	2025	En interne Supports de communication	élaboration d'une brochure de présentation du schéma et ses nouveaux dispositifs / indicateurs de suivi sur les réseaux sociaux / nombre de présentations /
		Entamer des rencontres régulières avec les élus.e.s et services des communes et des EPCI : Schéma et réorganisation de la direction	2025	En interne	nb de réunions publiques dans les territoires / une formation annuelle destinée aux élus
		Réécriture des conventions CD / Communes et EPCI, création de charte des bénévoles	2025	En interne	Rédaction de nouveaux documents cadres (conventions, charte, règlement d'aides, règlement des prêts...)
	Accompagner les BM dans leurs projets innovants et leur donner de la visibilité	Diversifier et redynamiser les outils de communication pour donner de la visibilité aux expérimentations	2025-2028	Accessibilité / Evolution du portail de la MDC	Refonte du portail / fréquentation du site / mesure de satisfaction
			2025	Formation administration portail	nb d'administrateurs formés
		Mettre en place un accompagnement à la carte des projets de type "labo"	2025-2028	Formation "Design thinking" puis en interne	Réalisation des formations / nb de projets et ateliers accompagnés
		Prix départemental de l'innovation en bibliothèques	2025-2028	Sélection et valorisation du projet le plus innovant au sein des BM par strate de population (2 strates)	nb annuel de bibliothèques participantes

Axe 2. Un maillage d'équipements au service des habitants

Cet axe repose sur une politique volontariste en matière d'ingénierie en faveur d'une amélioration du maillage dans le département à tout point de vue : avènement de nouveaux projets d'équipements de qualité, soutien à la mise en réseau, mise à jour des conventions avec les collectivités pour encourager l'amélioration globale du réseau.

Objectif 4 : Soutenir la mise en réseau des médiathèques

D'ici 5 ans, la MDC se donne pour objectif de pallier le retard pointé par le diagnostic concernant la mise en réseau dans le département. Elle se donne également pour objectif de consolider les réseaux existants et soutenir les dynamiques.

Lors des rendez-vous territoriaux, et en lien avec la DRAC, la MDC proposera aux EPCI et communes volontaires de réaliser des diagnostics de lecture publique et d'entamer une réflexion sur la mise en réseau des bibliothèques. À l'issue des études menées, la MDC poursuivra l'accompagnement des EPCI pour avancer vers un projet de mise en réseau.

Afin d'aider les bibliothèques fonctionnant en réseau à améliorer le service rendu aux usagers, la MDC continuera à apporter son soutien à l'informatisation et de la ré-informatisation. Le temps dégagé par le prêt informatisé permet aux bibliothécaires d'accueillir leur public dans de meilleures conditions, et d'être plus disponible pour orienter, conseiller les lecteurs, proposer des animations. Les recherches, les réservations et les statistiques sont aussi facilitées et optimisées. La gestion informatisée de la bibliothèque permet également d'apporter de nouveaux services, comme accéder aux ressources numériques de la MDC. Les lecteurs peuvent également être plus autonomes en accédant directement à leur compte lecteur, pour réserver ou prolonger des documents.

L'ensemble de ces actions s'inscrira dans le cadre d'un projet BNR ou de la politique d'aides du Conseil Départemental.

En s'appuyant toujours sur le travail de sensibilisation et d'accompagnement auprès des EPCI et des communes, la MDC encouragera également les collectivités à l'écriture de projets culturels des médiathèques (PCSES) préalable à un réaménagement ou une construction d'équipement.

Objectif 5 : Soutenir la modernisation des bibliothèques et susciter de nouveaux projets d'équipements

Une bibliothèque moderne et attractive passe notamment par un mobilier adapté. L'aménagement d'une bibliothèque se conçoit et s'organise en fonction des différents espaces à aménager : l'accueil, l'espaces jeunesse, l'espace adulte, le multimédia, les espaces de travail les espaces de détente... Le mobilier doit être esthétique, fonctionnel, adapté aux différents

publics : rayonnages de hauteurs différentes et sur roulettes pour des espaces modulables, bacs à albums pour les enfants, fauteuils confortables pour la consultation sur place.

Pour aider les bibliothèques du réseau à offrir des lieux de lecture adaptés la MDC poursuit son aide à l'acquisition de mobilier. Les modalités sont précisées dans le règlement des aides de la MDC.

Par ailleurs, la MDC prévoit la constitution d'une offre d'ingénierie, laquelle se traduira par l'accompagnement des projets des collectivités en aidant à la rédaction de PCSES ou de CTL, aussi bien que par l'élaboration et la mise à disposition d'outils, tels que fiches techniques, documents types... suivant les besoins identifiés sur le territoire.

Objectif 6 : Amplifier l'offre et l'action de la MDC en matière de numérique

Le Département pourra travailler avec la DRAC afin d'envisager un projet pouvant bénéficier d'une labellisation BNR (Bibliothèque Numérique de Référence). Ce label national permet aux bibliothèques et aux MD de bénéficier d'un soutien de l'Etat afin de développer des projets numériques.

Il s'agira notamment d'amorcer les chantiers suivants, en vue d'agir pour l'inclusion numérique et d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles :

- En cohérence avec la politique documentaire, travailler la complémentarité des supports physiques et numériques.
- Envisager les dispositifs ou des actions permettant d'améliorer l'appropriation de l'offre numérique par les BM et les usagers : outils numériques, actions culturelles, médiation numérique ...
- Dans le cadre de l'ingénierie, accompagner les bibliothèques désireuses de s'informatiser.

Objectif 7 : Adapter et optimiser les moyens de la MDC au territoire pour une action plus efficace

Des offres de services spécifiques pour les EPCI seront développées dans cette optique :

- En lien avec la DRAC, il s'agira d'optimiser l'utilisation du SIGB, noyau dur de l'activité de la MDC (formation des utilisateurs, révision des paramétrages et développement de nouveaux modules...). L'objectif est de rendre plus efficents les procédures internes de traitement des collections, les analyses statistiques (activité, fonds, usagers...) et le suivi des territoires.
- Dans le même ordre d'idée, les outils de travail partagés seront élaborés ou améliorés pour une capitalisation et une meilleure circulation de l'information
- La MDC s'équipera également d'un véhicule plus adapté à la desserte par navette, compte tenu de l'augmentation des demandes et réservations et du volume en hausse des prêts d'outils d'animation.

Par ailleurs, dans une logique de constitution de réseaux locaux de lecture publique et en cohérence avec les pratiques des bibliothèques départementales de France, les effectifs de la MDC étant restreints et les demandes de dessertes nombreuses et en progression, l'organisation de la desserte devrait être révisée et optimisée.

L'axe 2, en synthèse :

	OBJECTIF	ACTION	CALENDRIER	MODALITÉS	INDICATEURS
AXE 2 UN MAILLAGE D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES HABITANTS	Soutenir la mise en réseau des médiathèques	Soutien aux études diagnostics de territoire et mise en réseau	2025-2028	Accompagnement intellectuel aux études et diagnostics	nb de diagnostics effectués
		Accompagnement des CTL	2025-2028	Accompagnement intellectuel au montage de CTL	nb de CTL accompagnés / déposés / nature des projets
		Subvention à l'informatisation professionnelle en réseau	2025-2028	Soutien à l'informatisation des bibliothèques qui travaillent en réseau	nb de projets soutenus / consommation des crédits / montants demandés-attribués
	Soutenir la modernisation des bibliothèques et susciter de nouveaux projets d'équipements	Subvention pour l'amélioration de l'accueil en bibliothèque	2025-2028	Soutien à l'achat de mobilier	nb de projets soutenus / consommation des crédits / montants demandés-attribués
		Constitution d'une offre d'ingénierie	2025-2028	Accompagnements des projets / Boîte à outils des référents / Fiches techniques et documents types à destination des bibliothèques	nb projets accompagnés / nature des projets / constitution d'une boîte à outils en interne et en externe
	Amplifier l'offre et l'action de la MDC en matière de numérique	Label bibliothèque numérique de référence / Inclusion numérique et évolution des pratiques professionnelles	2026-2028	Construire un projet numérique	Rédaction d'un rapport BNR
			2026-2028	plan numérique (BNR)	Sous réserve d'obtention par la DS1 d'une enveloppe liée à l'inclusion numérique, labellisation DRAC du plan validé (actions/formations/informatisation)
	Adapter et optimiser les moyens, pour une action plus efficace	Optimiser l'utilisation du SIGB	2025-2028	Formation des utilisateurs	nb d'agents formés en lien avec la réorganisation et les nouveaux paramétrages
			2025-2028	Réorganisation/refonte (paramétrages, interface, modules nouveaux...)	
		Organiser les outils de travail partagés (améliorer l'existant, nouveaux outils en complément)	2025-2028	En interne (outils de suivi, organisation du serveur, veille professionnelle...)	nb de tableaux de bord et de process
		Faciliter la desserte par navette	2025	Acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire dimensionné aux besoins	achat du véhicule / nb de km réalisés par an

Axe 3. La lecture publique pour tous !

Cet axe vise à rendre la lecture accessible à l'ensemble de la population en privilégiant un appui des territoires et en favorisant la mise en place de projets à destination de publics cibles.

Objectif 8 : Penser collectivement, harmoniser et prévoir la politique documentaire de la MDC

Conformément à l'article 7 de la Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique l'élaboration d'une politique documentaire pour la MDC est un outil essentiel pour mieux répondre aux attentes des bibliothécaires et des publics. La charte de politique documentaire permet d'établir une feuille de route claire et cohérente en matière de collections, validée par l'autorité.

Rendue publique, elle permet enfin de faire découvrir et d'utiliser pleinement les ressources et les collections mises à disposition par le Département, contribuant ainsi à renforcer le rôle de la MDC au sein du réseau.

Elle sera complétée par le plan de développement des collections qui prendra notamment en compte les attentes relevées lors des 2 enquêtes et les manques au sein du réseau et répondre au plus près aux besoins des usagers : **actualisation de l'offre, développement des collections jeunesse, ados et jeunes adultes notamment BD/manga.** Un autre objectif de la politique documentaire est d'obtenir une vraie cohérence entre l'offre physique de la MDC et son offre numérique (en termes de contenus proposés, de thématiques et de publics).

Objectif 9 : Soutien aux actions et dispositifs pour attirer de nouveaux usagers

Dans l'objectif de fédérer et animer le réseau des bibliothèques, la MDC réorganise les modalités de son action culturelle et prévoit la mise en place d'une orchestration départementale d'animations culturelles et de médiations en lecture publique avec les bibliothèques du département via un appel à manifestation d'intérêt. A partir de la règle des trois unités :

- Unité de lieu : le département du Cher
- Unité de temps : une période identifiée dans l'année, toujours la même
- Unité d'action : une thématique annuelle.

Cet évènement sera une opportunité pour valoriser les initiatives des bibliothèques et créer une véritable dynamique incluant les différents acteurs culturels du département.

Objectif 10 : Outiller les BM pour qu'elles puissent mieux s'adresser aux publics les plus éloignés

La mise en œuvre de cette action repose sur plusieurs évolutions :

- A la MDC, développer des collections spécifiques pour les personnes les plus éloignées des équipements ; il s'agira notamment de renforcer les collections, les outils et le mobilier à l'attention des personnes en situation de handicap, d'illettrisme ou DYS (labélisation Facile à Lire, convention avec l'association Valentin Haüy, supports adapté). Les collections à destination des adolescents seront également renforcées (séries de manga)
- Pour délivrer un service public de qualité, les bibliothèques doivent être gérées et animées par des professionnels ou des bénévoles formés, aptes à s'adapter à leur environnement et aux demandes des publics.

Le diagnostic relevait une surreprésentation des bénévoles dans le réseau départemental (qui représentent près des ¾ des effectifs dans les bibliothèques), ainsi qu'une qualification des équipes salariées comme bénévoles qui appelait à être considérablement renforcée.

Ce double constat appelle à encourager la professionnalisation du réseau départemental, tout en continuant de valoriser la présence des bénévoles qui sont nombreux et nombreuses à faire vivre les bibliothèques du Département.

A cet effet la MDC repense son offre de formation en diversifiant les formats et les contenus proposés. La participation des salariés et bénévoles des bibliothèques du réseau à au moins une formation par an sera fortement recommandée dans les conditions de conventionnement avec la MDC.

- Des formations ad-hoc, en lien avec des projets spécifiques menés en coopération avec des réseaux, des EPCI, des BM structurantes
- Des formats plus souples : renforcement des formations et journées interprofessionnelles, formats plus courts, formations en ligne, délocalisées.
- Les évolutions du portail permettront également aux bibliothécaires et bénévoles du territoire un accès facilité à une veille professionnelle et à l'échange d'expériences.

Objectif 11 : Lutte contre les discriminations et réduction des inégalités – Actions et publics cibles

L'objectif de cette action est de se donner la possibilité de mener un "projet pilote" avec un EPCI, une commune, un établissement scolaire intéressé pour s'associer au Département, et le cas échéant à l'Etat, autour d'objectifs et de moyens partagés.

Deux « projets pilotes » pourraient être menés sur la durée du schéma. Par exemple :

- Petite enfance : un projet labellisé Premières pages et associant le Pôle Culture Santé du Centre Val de Loire - au-delà de l'acquisition de collections spécifique - permettrait une approche globale et croisée de la Petite enfance, associant parents, professionnels du secteur médico-social et de la culture.
- Adolescents : un projet associant également formation, acquisition de collections spécifiques, actions culturelles, travail avec un groupe d'adolescents sur l'évolution de l'offre ou des espaces, éducation artistique et culturelle en partenariat avec la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports ...

Ces « projets pilotes » pourraient aller au-delà de la lecture publique et concerner tout le champ des politiques culturelles et des publics, via les Contrats Culturels de Territoire (CCT).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle direction de la culture une attention particulière sera portée à l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Trois piliers la constituent :

- Se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de son parcours scolaire.
- Développer et renforcer sa pratique artistique.
- Rencontrer des artistes et des œuvres en fréquentant des lieux culturels.

Trois notions qui peuvent être déclinées dans les bibliothèques en partenariat avec les services de l'éducation et les structures culturelles. La MDC apportera son aide aux bibliothèques désireuses de s'inscrire dans cette démarche.

La lutte contre les discriminations et la réduction des inégalités trouveront par ailleurs leur traduction dans l'organisation de rencontres d'auteurs et d'autrices (par exemple dans le cadre de l'orchestration de l'action culturelle) et dans la mise en œuvre du projet BNR, lequel comporte un volet dédié à l'inclusion numérique.

L'axe 3, en synthèse :

	OBJECTIF	ACTION	CALENDRIER	MODALITÉS	INDICATEURS
AXE 3 LA LECTURE PUBLIQUE POUR TOUS !	Penser collectivement, harmoniser et prévoir la politique documentaire	Elaboration de la charte de politique documentaire	2025	En interne	validation de la charte par l'AD
		Construire le plan de développement des collections	2025	Formations	nb d'agents formés / suivi annuel des collections (tableaux de bord)
	Soutien aux actions et dispositifs pour attirer de nouveaux usagers	Soutien à l'action culturelle	2026-2028	Orchestration départementale d'animations culturelles et de médiations en lecture publique	nb et nature des projets / nb de bibliothèques participantes / nb de partenaires impliqués / mesure des publics / nb d'agents de la Direction mobilisés
		Développer des collections spécifiques	2025-2028	Nouvelles acquisitions par la MDC (Facile à lire, daisy, gros caractères...)	nouveaux fonds créés / suivi statistique des prêts / cartographie des prêts sur le territoire
	Outiller les BM pour qu'elles puissent mieux s'adresser aux publics les plus éloignés	Poursuivre l'adaptation et l'évolution de l'offre de formation notamment en direction du public jeunesse	2025-2028	Diversifier l'offre et mettre en place de nouvelles modalités de formation (délocalisation, dématérialisation...)	cartographie du territoire : modalités de formation suivies / % de personnels formés (salariés / bénévoles)
		Collégiens : synergie avec la DEJS sur l'EAC	2025-2028	partenariats avec les établissements éducatifs et culturels (achat documentaires, conseil)	nb d'établissements concernés / nb d'interactions
	Lutte contre les discriminations et réduction des inégalités - Actions et publics cibles	Lecture et Petite enfance : Premières pages	2026	Mise en place d'une action livre et lecture en faveur des très jeunes enfants et des familles - Regards croisés avec le secteur médico-social en partenariat avec le Pôle Culture/Santé Centre Val de Loire - Labellisation nationale/ DRAC	nb d'actions menées / nb de partenaires / atteinte et mesure du public cible / labellisation DRAC / recettes DRAC
		Intervention d'auteurs/ autrices	2025-2028	rencontres	nb d'actions / mesure du public / recettes DRAC /
		Inclusion numérique	2026-2028		Cf AXE 2 - BNR